

## MENJS-MESRI : Pierre Moya est nommé directeur de l'encadrement et secrétaire...

3-4 minutes

Pierre Moya, IGESR de 1<sup>re</sup> classe, est nommé, le 30 juin 2021 en Conseil des ministres, directeur de l'encadrement et secrétaire général adjoint du MENJS et du MESRI à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ([lire sur AEF info](#)). Cette nouvelle direction, créée par un [décret](#) du 23 juin dernier ([lire sur AEF info](#)), regroupe l'ancien service de l'encadrement de la DGRH et la mission de la politique de l'encadrement supérieur que dirigeait Pierre Moya depuis 2018. Voici son parcours.



Pierre Moya est nommé directeur de l'encadrement, secrétaire général adjoint du MENJS et du MESRI à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. MENJ

Désormais à la tête de la nouvelle direction de l'encadrement des deux ministères et adjoint de Marie-Anne Lévêque au secrétariat général, Pierre Moya est titulaire d'un Capes et d'un DEA d'histoire.

Il commence sa carrière comme professeur d'histoire-géographie dans l'académie de Bordeaux (1990-1997), avant d'être proviseur adjoint du lycée Jean-Moulin à Roubaix (1998-2001), puis principal du collège Verlaine à Lille (2001-2004) et proviseur vie scolaire de l'académie de Lille.

Lauréat du concours IA-IPR EVS, il occupe la fonction d'inspecteur d'académie adjoint de l'Essonne (académie de Versailles) entre 2006 et 2008, puis IA-DSDEN de l'Eure (académie de Rouen) entre 2008 et 2010. En juin 2010, il devient Dasen du Val-de-Marne (académie de Créteil).

Il est nommé IGAENR en mars 2013 ([lire sur AEF info](#)) puis devient chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines, chargé de l'encadrement à la DGRH du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en décembre 2014.

En 2018, il devient responsable de la MPES (mission de la politique de l'encadrement supérieur) qui dépend du secrétaire général ([lire sur AEF info](#)), fonction dans laquelle il a été renouvelé en janvier 2021 ([lire sur AEF info](#)).

Dépêche n° 654958